



Règlement intérieur de PortAventura Park. Saison 2024

Bienvenue à PortAventura World

I. Accès aux parcs

- Les tickets d'entrée et les pass donnent accès, selon le type d'entrée achetée, au/aux parc(s) à PortAventura World indiqué(s) expressément dans chaque cas, et avec lesdits tickets vous pourrez bénéficier selon le calendrier et l'horaire d'ouverture de chaque installation, de tout ou d'une partie des spectacles, attractions et des autres installations, en respectant toujours les restrictions d'accès, de fonctionnement, opérationnelles et de sécurité.
- Les tickets d'entrée et les pass sont publiés sur le site web www.portaventuraworld.com, ils sont susceptibles d'être révisés et modifiés. Vous devez vous faire confirmer le tarif quotidien au moment de leur achat. Il existe des services non compris dans le prix du ticket d'entrée ou du Pass, informez-vous auprès du bureau du Service Visiteurs sur les conditions d'achat et d'utilisation de ces derniers.
- PortAventura World vous informe que l'accès à certains jeux et spectacles et/ou activités implique le paiement préalable d'un supplément ou d'une entrée pour chaque personne. Consultez les conditions, ainsi que les restrictions d'accès auprès du bureau du Service Visiteur ou à l'entrée même de l'activité.
- Les tickets d'entrées et les pass doivent être achetés auprès des guichets de PortAventura World, dans des points de vente officiels ou sur le site web www.portaventuraworld.com.
- PortAventura World n'accepte que les entrées et/ou les promotions achetées dans des points de vente officiels et ne saurait répondre des entrées ou promotions achetées par des voies non officielles.
- Les tickets d'entrées, les clés d'hôtel et les pass doivent être conservés pendant toute la durée de votre séjour à PortAventura World, et le cas échéant, ils devront être présentés sur demande de notre personnel pour vérifier leur bonne utilisation.
- Les tickets d'entrée, les produits PortAventura Express, les coupons promotionnels, les clés d'hôtel et les pass ne sont remboursables sous aucun prétexte. Leurs dates de validité ne peuvent être modifiées. En aucun cas, les entrées, les coupons promotionnels ou les pass cassés, réparés, photocopiés ou détériorés ne seront acceptés.
- Les tickets d'entrée, les coupons promotionnels, les produits Express, les clés d'hôtel et les pass ne peuvent être revendus : ils sont personnels et incessibles. PortAventura World se réserve ainsi le droit de vérifier l'identité de leur porteur à chaque utilisation.
- PortAventura World décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des tickets d'entrée, des pass ou des produits Express par les visiteurs.
- En cas d'affluence excessive à PortAventura World qui rendrait plus difficile le fonctionnement des installations et/ou pour des raisons de sécurité, PortAventura World pourra arrêter la vente de tickets d'entrée pour le jour dit, afin de garantir aux visiteurs qu'ils profitent au mieux de leur séjour et d'éviter les files d'attente.
- PortAventura World se réserve le droit d'admission et d'expulsion de ses installations, ainsi que de retirer les pass, clés d'hôtel ou tickets d'entrée d'une validité d'un jour ou plus, sans possibilité de remboursement, pour les motifs suivants :
 - Non-respect de ce règlement.
 - Accès à des zones interdites ou restreintes.
 - Atteinte à l'ordre.
 - Utilisation frauduleuse des tickets entrée, coupons promotionnels ou Pass.
 - Conduite dérangeante ou portant atteinte à d'autres visiteurs.
 - Attitudes ou conduites provoquant ou susceptibles de provoquer des accidents ou incidents.
 - Attribution de tâches propres au personnel de PortAventura World, en utilisant les costumes ou déguisements qui pourraient prêter à confusion vis-à-vis des autres clients.
 - Toute détérioration, dommage ou dégât provoqué au sein des installations de PortAventura World. Dans le cas où ces dommages entraîneraient des dépenses économiques pour PortAventura World, le client serait seul responsable des frais y étant liés.
- Pour des raisons de sécurité, PortAventura World se réserve le droit d'inspecter les effets personnels des visiteurs à l'entrée de ses installations et d'utiliser des détecteurs de métaux, les équipements électroniques, radios, haut-parleurs, armes, verre, matériaux inflammables, explosifs et objets dangereux étant interdits dans l'enceinte du parc. De même, ne sont pas autorisés les objets qui, bien qu'ils ne soient pas dangereux, peuvent incommoder ou déranger les autres visiteurs de PortAventura World.
- Les enfants de moins de douze ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens guides. PortAventura World met à disposition une garderie pour animaux où vous pouvez laisser le vôtre si besoin, pendant les heures d'ouverture de PortAventura Park. Les animaux doivent être munis des certificats sanitaires requis. (Service non surveillé, soumis à disponibilité, payant et avec des horaires limités).
- Certaines installations de PortAventura World sont équipées de vidéosurveillance.
- PortAventura World se réserve le droit de vérifier à tout moment la conformité du ticket d'entrée acquis avec l'âge du visiteur.
- Le jour de votre visite, veuillez consulter les horaires d'ouverture et de fermeture de PortAventura Park, de PortAventura Caribe Aquatic Park et de Ferrari Land ainsi que les horaires quotidiens de nos spectacles et des autres installations et services. PortAventura World se réserve cependant le droit de modifier le programme prévu lorsque l'exigent des motifs techniques, organisationnels, météorologiques, opérationnels ou de sécurité.
- Les visiteurs souhaitant sortir de l'enceinte de PortAventura Park et/ou Caribe Aquatic Park et/ou Ferrari Land, avec l'intention de revenir le jour même, doivent demander à leur sortie que la marque correspondante soit tamponnée sur leur main ou que leur photo soit enregistrée. Ce tampon ou cette photo, ainsi que le ticket d'entrée du jour, sont indispensables à toute nouvelle entrée. Les mineurs de moins de 14 ans pourront consentir au traitement de leur image à condition qu'ils aient obtenu le consentement de leur représentant légal.
- Les réclamations devront être effectuées au bureau du Service Visiteur, la présentation de la part des visiteurs du ticket d'entrée, de la clé de l'hôtel ou du Pass et de l'endroit où apparaît le code-barres étant indispensable.

II. Interdiction d'accéder au parc avec des aliments, sauf en cas d'allergies ou d'intolérances

- Il est interdit d'apporter de la nourriture ou des boissons dans l'enceinte du parc. PortAventura World se réserve le droit de vérifier le respect de cette obligation à tout moment.
- Consultez le site www.portaventuraworld.com ou le bureau du Service Visiteur pour connaître les normes d'introduction d'aliments en cas d'allergies ou d'intolérances.

III. Services de location et effets personnels

- PortAventura World dispose d'un service de location de poussettes pour les enfants, après remise d'une caution ou dépôt remboursable sous réserve que les conditions stipulées au moment de la location soient respectées. Service payant, en fonction des disponibilités. Pour louer un fauteuil roulant, adressez-vous au Service Visiteur.
- PortAventura World dispose de services de consignes, à l'extérieur et à l'intérieur des parcs, où les visiteurs pourront déposer des objets personnels s'ils le souhaitent. PortAventura World se réserve le droit de vérifier le contenu des objets déposés. PortAventura World décline toute responsabilité pour les objets déposés dans ces consignes. Tout objet oublié à la fermeture de l'installation sera considéré comme objet trouvé. Toute nourriture laissée dans une consigne sera détruite à la fermeture quotidienne du parc sur-le-champ. Ce service est payant, proposé sous réserve de disponibilité et ses horaires sont restreints. Les conditions d'utilisation de chaque consigne doivent être consultées sur place. Pour des raisons de sécurité, le visiteur pourra uniquement disposer de la consigne qu'il a lui-même louée.
- Veuillez prendre soin des objets et équipements loués pendant votre séjour à PortAventura World : en effet, une fois loués, ceux-ci sont sous votre responsabilité en qualité de visiteurs et vous devrez avoir à répondre de leur perte, de leur vol ou de tout dommage qu'ils pourraient subir, sans avoir droit au remboursement du montant payé. La mise à disposition d'un autre objet ou équipement fera l'objet d'une nouvelle location après paiement de son montant.
- Veuillez prendre soin de vos effets personnels pendant votre visite et/ou séjour à PortAventura World. PortAventura World décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage qu'ils pourraient subir.

IV. À PortAventura Park

- PortAventura World dispose d'un grand nombre d'attractions, de boutiques, de lieux de restauration et de spectacles, et propose chaque jour à ses visiteurs une offre variée.
- PortAventura World se réserve le droit d'organiser, de programmer, de limiter et de fermer l'accès du public à PortAventura Park et/ou à PortAventura Caribe Aquatic Park et/ou Ferrari Land, de même qu'à leurs différentes zones et services.
- Certaines attractions peuvent être hors service, supprimées ou fermées, pour des raisons techniques, météorologiques, opérationnelles ou de sécurité. Ces circonstances ne donnent pas droit au remboursement de l'entrée ou à un changement de date de cette dernière.
- Il est interdit de fumer dans tout le resort, excepté dans les zones indiquées et spécialement aménagées à cet effet.
- Les enfants de moins de douze ans doivent être surveillés, à tout moment, par les personnes qui en ont la garde.
- La consommation de drogue, de stupéfiants ou de substances psychotropes est interdite.
- L'accès et l'utilisation de ballons, drones, rollers, vélos, tricycles ou autres véhicules similaires sont interdits.
- La vente et/ou la distribution de prospectus, tracts ou produits sont interdites, à l'exception de ceux expressément autorisés par PortAventura World.
- Il est interdit de se baigner dans le lac, les attractions comportant de l'eau et les fontaines de PortAventura Park.
- Par respect et par courtoisie envers les autres visiteurs, il convient de respecter les tours de passage et il est interdit de réserver des places à d'autres personnes. Quitter la file d'attente supposera, en cas de retour, de devoir la refaire dans son intégralité.
- PortAventura World dispose d'un service de premiers secours pour les visiteurs de PortAventura Park, de PortAventura Caribe Aquatic Park et de Ferrari Land.
- PortAventura Park ne dispose pas de service de sonorisation pour émettre des messages personnels.
- Par mesure d'hygiène, de sécurité et par respect et par courtoisie, pendant le séjour à PortAventura Park, il est interdit de demeurer en maillot de bain, bikini, pieds nus ou torse nu.
- Pour les paiements par carte de crédit ou de débit ou le paiement par PortAventura Pass, leur porteur doit obligatoirement présenter une pièce d'identité. Au cas où il ne pourrait être vérifiée la correspondance des données personnelles, PortAventura World n'acceptera pas le paiement par carte de crédit.
- Pour les transactions/opérations qui nécessitent une identification, le personnel de PortAventura World pourra demander une pièce d'identité au visiteur pour vérifier le respect des présentes règles.

V. Attractions

- Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des attractions est soumise à des restrictions, de hauteur et de taille. Les règles de sécurité spécifiques à chaque attraction sont affichées à l'entrée de celle-ci. Ces règles doivent être scrupuleusement observées. Il convient de respecter dans tous les cas et de façon prioritaire les instructions ou indications de notre personnel dans chaque attraction. PortAventura World décline toute responsabilité pour les préjudices que pourraient subir les visiteurs en raison du non-respect de ces règles.
- De manière générale, il est interdit de monter sur les attractions avec des objets personnels qui pourraient causer des dommages ou qui pourraient être endommagés ou perdus. Veuillez confier ces objets à un proche avant d'entrer dans une attraction. Pour les attractions disposant de casiers permettant de laisser des objets personnels pendant que leur propriétaire utilise ces attractions, PortAventura World décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages.
- De manière générale, il est interdit d'accéder aux attractions avec des vêtements susceptibles de rester coincés dans les parties mobiles de ces dernières et provoquer une panne ou un accident, notamment les écharpes, foulards, cravates ou autre accessoire de ce type.
- Les temps d'attente pour les attractions sont donnés à titre indicatif et même s'ils sont actualisés dans un intervalle temporel court, certaines circonstances peuvent modifier ces informations, sans que cela donne le droit à une réclamation.
- Les personnes justifiant de leur handicap légalement reconnu et de leur mobilité réduite légalement reconnue ne pouvant accéder aux attractions par les files d'attente habituelles, peuvent emprunter les accès spéciaux exclusifs prévus à cet effet pour certaines attractions et certains spectacles, en respectant les temps d'attente, et si elles décident, de leur plein gré, d'accéder aux attractions par la file d'attente habituelle, elles devront suivre à tout moment les indications du personnel. De même, ils peuvent également être accompagnés de quatre personnes au maximum, dont au moins une personne majeure capable de les aider, en suivant toujours les instructions du personnel. Au Bureau d'accueil des clients à besoins spécifiques, ils se verront remettre une pièce d'identité pour la personne qui les accredité et un maximum de 4 accompagnateurs pour faciliter leur accès sur présentation par le Visiteur de son billet d'entrée, de sa clé d'hôtel ou de son Pass et du titre ou du document justifiant son statut légal de personne handicapée et à mobilité réduite ou de certains troubles du développement neurologique. PortAventura World se réserve le droit de valider le respect de cette norme à tout moment. Dans les attractions totalement adaptées et sans obstacle, elles devront accéder par l'accès principal, en respectant les temps d'attente correspondant.
- Pour des motifs opérationnels, le nombre de personnes à mobilité réduite pouvant accéder à chaque cycle d'attraction sera réduit. Les personnes dont le handicap entraîne de grandes difficultés pour monter ou descendre du train ou de la nacelle pourront effectuer au maximum un second tour dans l'attraction en pouvant changer d'accompagnateur si elles le souhaitent.
- Les bracelets d'identification manipulés, cassés, portant des inscriptions rajoutées et/ou falsifiées seront retirés sans être remplacés.
- Il est interdit de consommer de la nourriture et/ou des boissons dans les attractions et dans les zones d'activités aquatiques. En revanche, il est permis de consommer de la nourriture et des boissons dans les files d'attente.
- Les usagers doivent quitter les attractions à la fin du tour. Pour en profiter de nouveau, ils devront rejoindre une nouvelle fois la file d'attente.
- De manière générale, il est interdit d'accéder aux files d'attente avec des poussettes. Avant d'entrer, veuillez les laisser à un ami ou un proche. PortAventura World décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement.

VI. Spectacles

- L'accès et l'occupation de l'enceinte du spectacle seront réalisés de façon ordonnée, en suivant les indications du personnel sur place. Il est interdit de courir, de sauter ou d'occuper d'autres endroits que ceux destinés aux visiteurs. Toute autre action pouvant nuire ou compromettre la sécurité ou le bon déroulement du spectacle, des personnels ou des autres visiteurs est interdite.
- De manière générale, il est interdit d'accéder aux salles de spectacle avec des poussettes. Veuillez les confier à un proche avant d'entrer. PortAventura World décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage.
- Les personnes souffrant d'un handicap et d'une mobilité réduite, les empêchant d'accéder aux spectacles par les files d'attente habituelles, peuvent emprunter les accès spéciaux prévus à cet effet, en respectant les temps d'attente et en étant, accompagnées, sauf cas exceptionnel, d'une seule autre personne adulte. Lors du spectacle, elles devront demeurer dans les lieux réservés aux personnes à mobilité réduite.
- Les usagers doivent quitter les lieux à la fin du spectacle. Pour en profiter de nouveau, ils devront rejoindre une nouvelle fois la file d'attente.
- L'accès est interdit après le début de certains spectacles. Veuillez vous reporter aux instructions du personnel sur place. Si pour quelque motif le visiteur doit s'absenter du spectacle pour rentrer durant cette même représentation, il devra l'indiquer au personnel sur place pour le contrôle postérieur de sa réadmission.
- Par courtoisie et par respect envers les autres, dans les files d'attente il faudra attendre son tour. Quitter la file d'attente supposera, en cas de retour, de devoir la refaire dans son intégralité. Il est interdit de réserver des places ou des sièges pour d'autres personnes, ce qui se fait dans les files d'attente ou dans les locaux des spectacles.
- Dans certains spectacles avec un service de restauration, il est obligatoire de réaliser une consommation minimum par personne et qui changera selon l'endroit en question.
- Certains spectacles et/ou activités nécessitent le paiement préalable d'un supplément ou d'une entrée par personne. Consultez les conditions applicables, ainsi que les limitations d'accès auprès du Bureau du Service Visiteur ou à l'entrée même de l'activité.
- Il faut impérativement accéder à tous les passages à visage découvert.
- La consommation de boissons et/ou de nourriture est interdite pendant les spectacles.

VII. Restauration

- La vente de boissons alcoolisées aux mineurs est interdite, conformément à la législation applicable.
- Durant le service du déjeuner et du dîner, l'utilisation des tables dans les points de restauration est réservée aux personnes qui consomment l'offre repas du point de restauration.
- Par respect et par courtoisie envers les autres visiteurs, il est interdit de réserver des tables : l'occupation des tables est réservée à la consommation.
- Dans les unités de restauration où sont réalisés les spectacles, une consommation minimale par personne est obligatoire. Celle-ci sera fixée en fonction de l'unité en question et elle sera dûment annoncée dans celle-ci.
- PortAventura World informe ses Clients que tous les points de restauration de type service à table offrent la possibilité de consommer de l'eau non-bouteillée de forme gratuite et complémentaire à l'offre du point de restauration. En outre, toutes les installations de PortAventura World disposent de points d'eau potable à disposition des clients.
- Conformément à l'article 55.2 de la loi 7/2022, du 8 avril, sur les déchets et les sols contaminés pour une économie circulaire, un coût sera répercuté sur le client pour les contenants en plastique qui lui sont livrés dans les services de restauration. Ce montant sera différencié sur le ticket de caisse.

VIII. Boutiques et jeux

- L'échange de produits achetés dans les boutiques de PortAventura World n'est possible que sur présentation du ticket de caisse. Le produit, son emballage et son étiquette doivent être en bon état. L'échange de produits n'est possible que dans un délai d'un mois à partir de leur date d'achat. En aucun cas, l'ère ne procédera à des remboursements.
- Aucune réclamation concernant l'absence d'un produit ne sera acceptée à partir du moment où le visiteur aura quitté la boutique ; ou s'il utilise notre service de récupération des achats, au parc ou dans les hôtels, quand il aura récupéré ses achats ; il incombe au visiteur de vérifier que les articles remis sont en bon état, et que tous les produits payés lui ont été remis, à l'aide du ticket de caisse au moment de l'achat, ou au moment de récupérer ses achats, respectivement.
- Les réductions sur l'achat des produits en boutique pour les membres titulaires d'un Pass de +PortAventura Club ne s'appliquent pas au matériel photographique ni au parc Ferrari Land, et elles ne sont pas cumulables avec d'autres réductions ou offres.
- Chaque jeu présente ses propres règles de fonctionnement, qui doivent être strictement respectées. C'est pourquoi il est important de les consulter avant de jouer. PortAventura World se réserve le droit de limiter le nombre maximal de prix par personne, jour et saison pour chacun de ses jeux. Ces limites sont dûment annoncées pour chaque jeu.
- Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de certains jeux est soumise à des restrictions. Les règles de sécurité spécifiques au jeu sont affichées à l'entrée de chaque installation. Ces règles doivent être scrupuleusement observées. Il convient de respecter dans tous les cas et de façon prioritaire les instructions ou indications de notre personnel dans chaque installation. PortAventura World décline toute responsabilité pour les préjudices que pourraient subir les visiteurs en raison du non-respect de ces règles.
- Concernant la vente des produits photo ride, PortAventura World se réserve le droit de ne pas vendre les photos et/ou vidéos dans lesquelles apparaissent des conduites illicites, irrespectueuses, obscènes, violant les normes de sécurité ou d'utilisation de l'attraction et du parc, et en général, les conduites ne répondant pas à la finalité, à l'usage et à la jouissance auxquels l'installation est destinée.

IX. PortAventura Express à PortAventura Park

- Avec le service PortAventura Express, vous pourrez accéder, à condition que la capacité et la disponibilité le permettent, aux périodes et horaires prévus, à certaines attractions sans avoir à prendre place dans les files d'attente d'usage général, à condition que ces attractions disposent de ce service, sous réserve des restrictions propres à l'utilisation de chaque attraction. Ce service est fourni via une carte ou un bracelet qui pourra être acheté dans les points de vente destinés à cette fin. Ce service est soumis à disponibilité, il s'agit d'un service payant, valable uniquement pour le jour de l'achat, dont l'utilisation est personnelle et intransférable. Toutes les informations relatives aux normes d'utilisation de ce produit sont à votre disposition à l'accueil.
- Les cartes et les bracelets manipulés, déchirés, comportant des annotations et/ou falsifiés seront retirés sans être remplacés.
- PortAventura World décline toute responsabilité pour la perte de la carte ou du bracelet acquis, et qui entrainera pour le visiteur la perte du Service PortAventura Express, sans qu'il puisse être remboursé du montant versé pour ce dernier. Le visiteur pourra bénéficier à nouveau de ce service moyennant l'acquisition et le paiement d'une nouvelle carte et/ou d'un nouveau bracelet dans les points de vente correspondants. Chacune des attractions du Service Express a son propre calendrier de fonctionnement ainsi que ses heures d'ouverture et de fermeture. Consultez le calendrier et les horaires de chacune d'entre elles avant d'effectuer l'achat, car le non-usage ou l'utilisation partielle du produit acheté ne donnera droit à aucune réclamation ou remboursement.
- Express Unlimited : pour bénéficier du Pass Express Unlimited, il est nécessaire d'obtenir une accréditation du club de bénéficiaire au moyen de la photographie associée au QR de son ticket ou par le système alternatif de bracelet. Les mineurs de moins de 14 ans pourront consentir au traitement de leur image à condition qu'ils aient obtenu le consentement de leur représentant légal. Si l'ela

Règlement intérieur de PortAventura Park. Saison 2024

bénéficiaire ne souhaite pas obtenir d'accréditation par photographie, il faudra qu'il/elle se rende au Service Visiteur pour échanger son ticket contre un bracelet.

- Le bracelet Express Unlimited doit être complètement fermé autour du poignet, sans pouvoir dépasser le tour de la main, de sorte qu'il ne soit pas possible de l'enlever.

Modalités:

- ✓ **PortAventura Express 10:** Accès Express une fois à 10 attractions de PortAventura Park disposant de cette option, pour la date sélectionnée lors du processus d'achat.
- ✓ **PortAventura Express Unlimited:** Accès Express illimité aux attractions de PortAventura Park proposant cette option, pour la date choisie lors du processus d'achat.
- ✓ **PortAventura Express ONE:** Accès Express une fois à l'attraction et à la date sélectionnées lors de l'achat.
- ✓ **PortAventura Express 5:** Accès Express une fois à 5 attractions de PortAventura Park disposant de cette option, pour la date sélectionnée lors du processus d'achat.
- ✓ **PortAventura Express Ferrari Land:** Accès Express une fois à 5 attractions de Ferrari Land offrant cette option, pour la date choisie lors du processus d'achat.
- ✓ **PortAventura Express Caribe Aquatic Parc:** Accès Express illimité aux attractions de Caribe Aquatic Parc disposant de cette option, pour la date sélectionnée lors du processus d'achat.

X. Films, images et photographies

- Dans le cadre de l'activité habituelle de *PortAventura World*, des photographies et/ou des films commerciaux et/ou promotionnels sont réalisés dans certaines installations. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos ou sur ces films, veuillez éviter de passer par ces zones.
- Les images prises par les visiteurs à *PortAventura World* ne pourront être utilisées à des fins commerciales.
- PortAventura World* décline toute responsabilité concernant la réalisation de photos et/ou de films par des tiers.
- Il est interdit de photographier ou de filmer les spectacles ou les lieux où sont prises des photos commerciales destinées à la vente (Photoride, etc.).

XI. Stationnement des véhicules

- Le paiement du tarif d'accès à la zone de stationnement permet au visiteur de garer son véhicule à la place que lui indiquera notre personnel.
- Le ticket correspondant au paiement de la zone de stationnement devra être conservé pendant toute la durée de la permanence dans l'enceinte de *PortAventura World* et ne pourra être revendu et/ou cédé à des tiers.
- Le ticket de stationnement est à prix unique, quels que soient le temps de stationnement et les horaires d'ouverture et de fermeture quotidiens des installations de *PortAventura World*, et il ne pourra pas être revendu et/ou cédé à des tiers.
- La sortie de la zone de stationnement et une nouvelle entrée le même jour n'est possible que sur présentation du ticket au personnel de *PortAventura World*. Dans le cas contraire, le visiteur devra s'acquitter une nouvelle fois du prix correspondant.
- Pendant certaines périodes de la saison, *PortAventura World* pourra définir des zones de stationnement limité à usage réservé aux visiteurs ayant acheté un billet spécial.
- Le paiement intégral du montant correspondant à la zone de stationnement est effectué indépendamment du fait que le visiteur soit titulaire ou non de tout type de ticket d'accès à *PortAventura World*, à l'exception des titulaires de pass, pour qui l'accès à la zone de stationnement est gratuit, sous réserve de disponibilité.
- Le stationnement de véhicules-citernes est interdit sur le parking.
- Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de fermer à clé votre véhicule et de ne laisser aucun objet en vue. Le stationnement du véhicule ne suppose pas de contrat de dépôt ni de garde, ni du véhicule ni des objets qui pourraient s'y trouver. *PortAventura World* décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage au véhicule ou à son contenu perpétré par des tiers.
- La zone de stationnement des véhicules n'est pas surveillée.
- PortAventura* se réserve le droit de garder certaines places pour des raisons de fonctionnement, de sécurité, pour l'organisation d'événements spéciaux et, en général, tout ce qui serait nécessaire à la gestion de *PortAventura World*.
- Les véhicules ne peuvent demeurer dans la zone de stationnement au-delà de l'heure de fermeture des installations de *PortAventura World*. Dans le cas contraire, nous procéderons aux démarches visant à retirer lesdits véhicules.
- Il est strictement interdit de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Ces personnes (conducteur ou non) devront laisser visible dans le véhicule le badge correspondant (carte officielle de stationnement pour les personnes handicapées). Le non-respect de cette règle peut entraîner l'expulsion des installations.
- Il est interdit de laisser des animaux à l'intérieur des véhicules en stationnement. Le non-respect de cette norme peut donner lieu à l'expulsion des installations et, le cas échéant, cela sera notifié aux autorités compétentes.
- Les places destinées à la recharge de véhicules électriques sont réservées exclusivement à cet effet. Il est interdit d'y stationner avec d'autres types de véhicules ou à des fins autres que la recharge du véhicule. *PortAventura World* ne saurait être tenue responsable de tout dommage résultant d'une mauvaise utilisation des chargeurs.

XII. Événements spéciaux

- PortAventura World* peut proposer des événements spéciaux dans ses installations, dans et hors de leurs horaires d'ouverture, en mettant à la disposition des visiteurs les services considérés comme opportuns.
- Ces événements peuvent être, ou non, compris dans le prix des tickets et/ou des pass d'accès aux installations de *PortAventura World*, à la discrétion de *PortAventura World*.
- Les événements spéciaux peuvent être destinés au grand public ou réservés à des groupes prédéterminés par *PortAventura World*.
- Dans tous les cas, veuillez-vous adresser au Service Visiteur de *PortAventura World*, où l'on vous donnera tous les renseignements sur les conditions applicables aux différents événements spéciaux.
- Les événements spéciaux sont soumis au présent règlement pour tout ce qui leur est applicable et aux règles édictées spécifiquement pour chaque événement par *PortAventura World*, à la discrétion de *PortAventura World*.

XIII. +PortAventura Club

- Les pass, selon leur type, donnent accès à PortAventura Park ou à PortAventura Park, Caribe Aquatic Park et Ferrari Land, pendant les jours et les heures d'ouverture au public, dans leur totalité ou partiellement, avec la possibilité de profiter des spectacles, des attractions et du reste des installations, tout en respectant les limitations d'accès, de fonctionnement et les règles opérationnelles et de sécurité.
- L'acquisition du Pass implique l'acceptation du contenu du Règlement Intérieur de PortAventura Park, Caribe Aquatic Park et Ferrari Land, et son respect intégral lors du séjour dans l'enceinte de *PortAventura World*. Le Règlement Intérieur est dûment annoncé au public au travers d'affiches informatives et mis à disposition au Service Visiteur et aux comptoirs de la réception du Service Client des Hôtels.
- L'inscription d'un mineur/le comme Membre devra être réalisée par son représentant légal.
- Les pass sont valides 365 jours, à compter de la date d'achat.
- Les pass ne peuvent pas être revendus, remboursés, ni cédés.
- Il existe différents types de pass :
 - Adventurer Pass : permet d'accéder à PortAventura Park plus de 180 jours pendant la saison (consulter le calendrier sur le site Web).
 - Explorer Pass : permet d'accéder à PortAventura Park de façon illimitée et d'accéder à Caribe Aquatic Park en certaines dates.
 - Discoverer Pass : permet d'accéder à PortAventura Park, Caribe Aquatic Park et Ferrari Land de façon illimitée.
- Il ne sera pas possible de procéder au renouvellement d'un Pass lorsqu'il existe un paiement non réglé pour la saison en cours ou la saison précédente. Avant de réaliser un achat, il faudra verser les paiements en souffrance.
- Les pass sont personnels et non transférables, de sorte qu'ils ne peuvent pas être utilisés par une personne autre que leur titulaire. C'est pourquoi *PortAventura World* se réserve le droit de vérifier l'identité du détenteur du Pass à chaque utilisation (applicable aux pass physiques ou au format numérique).
- Les pass doivent être conservés pendant toute la durée de votre séjour à *PortAventura World* et, le cas échéant, ils devront être présentés sur demande de notre personnel.
- Les enfants de moins de douze ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- L'achat du Pass pour un/le MINEUR/IE au bureau du Club doit être effectué en présence de son représentant ou tuteur légal ou, en son absence, d'un accompagnateur du/de la mineur/le, muni d'une autorisation écrite du tuteur légal.
- Les enfants âgés de 0 à 3 ans peuvent bénéficier du Passeport Enfant, permettant l'accès à PortAventura Park, sans aucun autre avantage associé. Ce Pass pour enfant sera valide jusqu'au quatrième anniversaire de l'enfant, peu importe sa durée de validité. Il est interdit d'établir un Pass enfant s'il n'est pas associé à un Pass d'adulte au nom de sa mère, de son père ou de son tuteur légal.
- PortAventura World* se réserve le droit d'admission, d'expulsion de ses installations et de retrait temporaire ou définitif des pass, dans les cas suivants :
 - Violation du présent Règlement Intérieur du +PortAventura Club.
 - Violation du Règlement Intérieur de PortAventura Park, Caribe Aquatic Park ou Ferrari Land.
 - Ne pas avoir payé le prix du ou des pass en totalité ou en partie.
 - Atteinte à l'ordre public.
 - Utilisation frauduleuse des pass.
 - Adopter des comportements dérangeants ou portant préjudice aux autres Visiteurs.
 - Provoquer tout type de détérioration, de dégradation ou de dégâts des installations de *PortAventura World*.
 - En outre, les pass pourront être confisqués définitivement ou non renouvelés à leur échéance, si leur détenteur porte atteinte à l'image de *PortAventura World*, par tout moyen, en publiant des informations manifestement fausses, offensives, contraires à la loi, à la morale, à l'ordre public, diffamatoires ou qui, selon l'avis raisonnable de *PortAventura World*, pourraient de quelque manière que ce soit nuire à l'image de *PortAventura World*, de ses employés ou de tiers, ou porter atteinte à son image.
- Le Pass donne à son titulaire les droits suivants :
 - **Adventurer Pass** : accès au parking principal avec une réduction de 50 % sur le tarif en vigueur.
 - **Explorer Pass** : accès gratuit au parking principal.

- **Discoverer Pass** : accès gratuit au parking principal et à la zone de stationnement prioritaire (selon disponibilité au moment de l'arrivée. Être titulaire/détenteur d'un Discoverer Pass ne permet en aucun cas d'exiger une place au parking prioritaire).
- Si le client n'utilise pas le Pass et paie l'accès à l'aide d'un moyen de paiement et/ou utilise le Teletac ou VIA-T, les montants ne seront pas payés ou remboursés.
- Il est expressément indiqué qu'il est strictement interdit de stationner dans l'espace de la zone de stationnement destiné au stationnement des personnes handicapées à mobilité réduite (sauf évidemment pour les utilisateurs de ces places, qui doivent exposer le signe distinctif correspondant). Le non-respect de cette règle peut entraîner le retrait immédiat du Pass.
- Accéder à PortAventura Park, Caribe Aquatic Park ou Ferrari Land, en fonction de la catégorie de Pass, librement et sans frais, autant de fois que souhaité pendant la durée de validité du Pass, selon le calendrier et les horaires d'ouverture du/des parcs.
- Avec le Explorer Pass, accéder en plus à Caribe Aquatic Park librement et sans frais, autant de fois que souhaité pendant la période gratuite pour le Explorer Pass, indiquée au début de chaque saison, et à condition que le Pass soit valide, selon les horaires d'ouverture du parc.
- Profiter des avantages, réductions et promotions conçus pour chaque catégorie de Pass et dans les conditions établies pour chacun d'entre eux. Il revient au seul titulaire du Pass de s'informer des actions promotionnelles lancées sur le marché par *PortAventura World*. Ainsi, ils ne peuvent en aucun cas être prolongés ou faire l'objet d'une réclamation ultérieure si le titulaire n'en bénéficie pas dans la période de validité que *PortAventura World* doit communiquer aux membres de manière explicite.

- Les pass ne peuvent être achetés que dans les points de vente officiels de *PortAventura World* (site internet et Bureau du Club). L'achat de pass par d'autres moyens ou via des canaux non autorisés pourra entraîner leur confiscation définitive.
- Chaque détenteur aura un seul Pass valide, aucun duplicata ou copie ne sera émis.
- La validité de toute promotion, remise ou tout avantage lancé sur le marché à l'intention des titulaires de Pass sera établie pour chacun de ces avantages, promotions ou remises et ne saurait s'appliquer pour des saisons ou périodes ultérieures. Les promotions ne sont pas cumulables entre elles.
- La possession d'un Pass ne suppose pas l'accès aux spectacles, concerts, représentations, jeux et/ou toute autre activité inhabituelle de *PortAventura World* : dans ces cas, l'achat d'un ticket d'accès supplémentaire est nécessaire selon les conditions fixées pour chaque événement. Le titulaire du Pass s'engage à communiquer immédiatement à *PortAventura World* la perte, le vol ou la détérioration de son Pass auprès du Bureau du +PortAventura Club ou en téléphonant au 977 12 90 57. Les remplacements sont soumis au paiement du tarif fixé pour chaque saison, actuellement 6 €/pass.
- Les dates de validité du Pass ne peuvent en aucun cas être modifiées sur demande du détenteur du Pass.
- En cas de force majeure, pouvant être démontré irréfutablement par le demandeur et selon les critères de *PortAventura World*, le titulaire d'un Pass valide pourra demander un unique changement de nom de titulaire. Le nouveau titulaire pourra profiter dudit Pass pendant le temps de validité restant. Si l'âge du nouveau titulaire implique que le Pass soit inclus dans une catégorie d'un montant inférieur, les demandeurs ne pourront pas réclamer le remboursement de la différence. De même, si l'âge du nouveau titulaire implique que le Pass soit inclus dans une catégorie d'un montant supérieur, *PortAventura World* n'aura pas le droit de réclamer le paiement de la différence.
- Annulation du Pass : les pass ne pourront pas être annulés, ni remboursés, à moins que la demande soit assortie à un cas de force majeure et dûment justifiée. A cet égard, *PortAventura World* se réserve le droit d'étudier chaque demande de forme individuelle.

XIV. Bureau d'Assistance aux personnes avec des besoins spéciaux

- PortAventura World* dispose d'un Bureau d'assistance aux visiteurs ayant des besoins spéciaux à l'entrée des parcs, chargé de :
 - Vendre des entrées au prix ou au tarif spécial pour les personnes en situation de handicap, à condition qu'elles justifient d'une reconnaissance officielle du handicap et sur présentation préalable de la carte, du certificat ou du document officiel en vigueur (handicap de plus de 33 %).
 - Délivrer les identifications d'accès spécial aux attractions aux visiteurs en situation de handicap dont la carte, le certificat ou la reconnaissance officielle du handicap indique expressément la condition de personne à mobilité réduite (et le barème) et le besoin d'être assisté d'une tierce personne, ou qu'ils présentent certains troubles du neurodéveloppement* (consultez le site Web pour connaître les situations incluses).
 - Informer ce collectif sur les attractions, restaurants, spectacles et, en général, les services et installations de *PortAventura World* les plus adaptés.
 - Accueillir de façon directe et personnalisée les visiteurs handicapés.
 - Prendre en charge les situations spéciales.
 - *PortAventura World* ne dispose pas de personnel spécifiquement chargé de l'assistance personnelle des visiteurs ayant des besoins spéciaux, un handicap ou des limitations de mobilité, aussi le visiteur est responsable de son déplacement, son séjour et sa visite dans nos parcs.

XV. Règles générales

- Le présent règlement peut être modifié. La version applicable est celle présentée au Service Visiteur et sur le site Web de *PortAventura World*.

PortAventura World vous souhaite un agréable séjour !